

## TRANSITION ECOLOGIQUE

### **Projet** de plan d'Action Climat Communal Principes

La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air sont identifiées en tant qu'enjeux majeurs de ce premier quart de siècle, sur le plan international, mais également au sein des territoires, chacun, du citoyen aux États, œuvrant à son niveau. L'année écoulée a confirmé un certain nombre de tendances observées précédemment sur le territoire communal :

- Des températures plus élevées cet été et des évolutions climatiques déjà perceptibles : au cours de l'été 2022 les épisodes de sécheresse et les incendies se sont succédé sur notre territoire. Ils sont en lien direct avec l'augmentation de la température moyenne de + 0,3°C par décennie depuis 1980, du nombre de jours annuels de canicule et, consécutivement, des phénomènes météorologiques violents plus intenses.
- Un profil de consommation d'énergie issu pour 50% de produits pétroliers : les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sont restés constants sur notre territoire. Même plus faibles qu'au niveau national du fait d'un climat plus clément et de l'absence d'industrie, ces émissions constituent une source de pollution attentatoire à la santé humaine.
- Des émissions de polluants atmosphériques en grande partie liées aux secteurs des transports et du bâtiment et des niveaux de concentration respectant les normes réglementaires mais supérieurs aux recommandations de l'OMS (2021).
- Un taux de couverture par les énergies renouvelables locales plutôt faible (3,3% au niveau métropolitain) même s'il a été multiplié par trois depuis 2010 et un potentiel identifié qui repose majoritairement sur le solaire photovoltaïque ;
- Un risque de perte de biodiversité si l'on ne corrige pas les effets de l'anthropisation du territoire.

La ville de Grabels est engagée de longue date dans une démarche volontariste pour conduire l'adaptation de son territoire au changement climatique. En atténuer les effets, accompagner la transition énergétique et s'inscrire dans une stratégie post carbone, tout en ayant des préoccupations sociales, conduisent l'ensemble de ses politiques publiques de façon transversale.

La construction de bâtiments efficaces (maison commune, école P. Soulages...), l'installation d'agriculteurs, la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale et les actions de sensibilisation de la population, particulièrement des jeunes, ainsi que la lutte contre le risque inondation et incendie, constituent autant de témoignages de l'engagement fort de notre commune dans de nombreuses actions concrètes au cours de ces 10 dernières années.

La ville de Grabels entend poursuivre et amplifier ses efforts. Elle s'inscrit naturellement dans la démarche menée à l'échelle métropolitaine pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont le contenu a été arrêté par une délibération du conseil métropolitain du 22 mars 2022. Elle souscrit à l'idée de conduire une transition écologique, solidaire, qui soit à la convergence des politiques publiques menées en matière d'habitat et de logement,

de déplacements, de qualité de l'air, d'urbanisme et d'aménagement, de préservation et de gestion économe des ressources et de l'espace, de préservation de la biodiversité, de politique de gestion des risques, d'évolution et de gestion des réseaux énergétiques, de nouvelles pratiques agroécologiques et alimentaires, de développement économique.

Afin de prolonger et renforcer son action pour la décennie à venir, la ville de Grabels souhaite, à partir des bases posées au cours des deux dernières années, élaborer et mettre en œuvre une planification écologique sous la forme d'un Projet Action Climat Communal (PACC). Ce PACC se veut une traduction concrète, par des actions pragmatiques, des ambitions affichées au niveau local. Il engage la population, la ville de Grabels et ses partenaires à prendre en mains la démarche d'adaptation et de transition écologique en se fixant des objectifs concrets et atteignables d'ici à 2030.

L'extinction partielle de l'éclairage public le 15 octobre 2022 a été un évènement déclencheur de l'ambition portée par la ville de Grabels. La rénovation thermique des bâtiments publics dont l'école Joseph Delteil (Isolation Thermique Extérieure paille) et la production d'énergie photovoltaïque, en mobilisant les innovations disponibles, annoncent un mouvement plus vaste d'amélioration de la performance énergétique et d'adaptation au climat méditerranéen du patrimoine immobilier public et privé existant ou à venir. Le renforcement de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique doit se concrétiser par une offre performante de logement social et un urbanisme adapté aux conditions de vie contemporaines.

Le déploiement de l'Association Foncière Agricole (AFA) et la mutualisation des moyens et des ressources pour favoriser son essor doit contribuer au développement d'une agriculture adaptée aux conditions climatiques et répondant aux enjeux des circuits courts. De même, la création d'un tiers lieu alimentaire a pour objectif de mener des actions de vulgarisation et de médiation auprès de la population qui promeuvent des modes vertueux d'alimentation. Enfin une amélioration constante de la restauration scolaire est à poursuivre.

La poursuite de l'atlas de la biodiversité communale (ABC) au-delà même de sa durée d'élaboration (3 ans), affiche l'enjeu de la protection des milieux comme une ligne de force de l'action municipale et a pour but de sensibiliser les habitants à l'enjeu vital de la protection de la biodiversité et à la responsabilité qu'ils en ont, au service de toutes les populations environnantes.

La mise en œuvre d'une recyclerie et le déploiement des composteurs de quartiers comme la poursuite du tri sélectif en tout lieu, doivent conduire à reconsidérer notre relation à la production de déchets dans une perspective d'économie circulaire.

Le réaménagement des espaces publics emblématiques de la commune (Place Jean Jaurès et Place Pablo Neruda) conduit à reconsidérer la perméabilité des sols et à engager concrètement la lutte contre les îlots de chaleur urbains tout en associant les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie. Plus largement, des aménagements d'accueil et de loisir compatibles avec la préservation des milieux doivent permettre d'immerger davantage les habitants dans les espaces naturels pour qu'ils en soient les premiers défenseurs.

La poursuite des actions « rues scolaires » ou quartiers apaisés doivent être assurées. La promotion des modes de déplacement décarbonés, actifs ou

collectifs, et la lutte contre l'autosolisme sont une traduction concrète de la stratégie d'accompagnement de la zone à faible émission métropolitaine.

Plus avant, cette stratégie doit être accompagnée auprès des populations les moins favorisées pour garantir son succès.

L'action culturelle et l'enseignement primaire doivent être les piliers sur lesquels bâtir l'accompagnement des populations, notamment des plus jeunes vers ces changements profonds.

Enfin les démarches citoyennes doivent être favorisées, encouragées et promues lorsqu'elles permettent à tout un chacun de s'approprier, à son rythme et suivant ses possibilités, les écogestes et les processus d'adaptation au changement climatique.

Pour conduire l'élaboration de ce PACC, la ville de Grabels souhaite s'appuyer sur le dispositif déjà présent, notamment le Conseil Citoyen de la Transition Écologique (CCTE), favoriser l'installation des comités de quartiers, mobiliser les corps intermédiaires, le tissu associatif et les entreprises, et renforcer l'engagement des agents de la collectivité sur cette thématique dans le cadre d'un projet de service.

La mobilisation des acteurs doit être plurielle, pour toucher les publics les plus éloignés de la gestion de la cité en mobilisant tous les moyens contemporains de communication, de médiation et de participation des citoyens.

Le PACC fait l'objet du document cadre de planification écologique pour la décennie à venir présenté ci-dessous.

## **AXE 1 : AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS**

### 1. CONSTATS

- Persistance d'îlots de chaleur en zones urbaines tant à la Valsière que dans la ville historique.
- Des espaces urbains non aménagés inesthétiques sur le plan paysager et constituant des ruptures des continuités écologiques en zones urbaines.
- Un manque d'espaces de convivialité et de rassemblement des citoyens, tant en zones urbaines que dans des espaces naturels publics
- Des espaces sensibles très fréquentés tels que le site de l'Avy où il est désormais nécessaire de concilier accueil du public et protection des lieux et de la biodiversité
- De nouveaux espaces de loisirs à aménager et mettre en valeur dans le respect des paysages et des continuités écologiques

### 2. OBJECTIFS

- Multiplier les îlots de fraîcheurs pour adapter la ville au réchauffement climatique.
- Créer un cadre de vie protecteur dans des quartiers apaisés favorisant la convivialité et la rencontre des citoyens
- Améliorer le paysage urbain de Grabels
- Protéger la biodiversité et même la restaurer dans le cadre des aménagements prévus
- Aménager une traversée de la ville par des voies naturelles réservées aux déplacements pédestres et cyclistes
- Favoriser, dans les sites qui s'y prêtent, une pédagogie de l'environnement au travers de sentiers thématiques

### 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- Aménager les places publiques Jean Jaurès et Pablo Neruda
- Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur Paysager du quartier de la Valsière
  - Aménagement de l'Oliveraie de la Valsière
  - Aménagement d'une liaison douce (piétons et vélos) entre les hauts de la Vasière (depuis l'Oliveraie) et le futur terminus du Bus-Tram aujourd'hui prévu au sommet de la rue Jean-Paul David
  - Autres projets émergents
- Protéger et aménager le site de l'Avy (accueil du public, restauration de la continuité du cours d'eau et protection de la biodiversité) et proposer une promenade pédagogique sur l'eau et la ripisylve depuis le site de l'Avy jusqu'au site de l'ancien Moulin de la Grave, à la confluence du Rieumassel et de la Mosson
- Créer et aménager une liaison douce en espaces naturels, si possible en bord de rivière, depuis le quartier du Pradas jusqu'à la rue du Faubourg via la rive gauche de la Mosson

## ACTION N° 1 : Aménager et végétaliser les deux places publiques principales

Contenu de l'Action	Acteurs	Délais de réalisation	Budget prévisionnel
<p><b>Aménagement de la Place Jean Jaurès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation de la Place par plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de plantes grimpantes</li> <li>• Aménagement d'un cheminement sur la Place depuis le parking situé le long de la route de Montpellier</li> <li>• Création de lieux d'intimité par l'implantation de Pergolas et d'un mobilier urbain adapté et intégré aux zones végétalisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Montpellier 3M</b></li> <li>• Maître d'œuvre : bureau d'études EnFora</li> <li>• Services associés : service techniques de Grabels</li> <li>• Groupe de projet « végétalisation » du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mai-juin 2023 : création des fosses de plantation, mise en place des pergolas, des massifs surélevés et des mobiliers urbains</li> <li>• <b>Fin d'automne 2023 :</b> plantation des végétaux (arbres de haute tige, arbustes et plantes grimpantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : <b>400 K€</b></li> </ul>
<p><b>Aménagement de la Place Pablo Neruda :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de lieux d'intimité par l'implantation de Pergolas et d'un mobilier urbain adapté et intégré aux zones végétalisées</li> <li>• Végétalisation de la place par plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de plantes grimpantes</li> <li>• Création d'un mini-théâtre de verdure</li> <li>• Création d'un tiers-lieu alimentaire sur la Place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b> (services techniques)</li> <li>• Maître d'œuvre : N. Lucas/ P. Puech / GMR Ingénierie</li> <li>• Services associés : services techniques et d'urbanisme de Montpellier 3M</li> <li>• Groupe de projet « végétalisation » du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mai-juin 2023 : création des fosses de plantation, mise en place des pergolas, des massifs surélevés et des mobiliers urbains</li> <li>• Automne 2023 : Création du tiers-lieu alimentaire</li> <li>• <b>Fin d'automne 2023 :</b> plantation des végétaux (arbres de haute tige, arbustes et plantes grimpantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : <b>400 K€ A VOIR</b></li> </ul>

**ACTION N° 2 : mettre en œuvre le schéma directeur Paysager du quartier de la Valsière**

Nota : le schéma directeur n'est pas encore arrêté et il donnera lieu à un programme d'actions qui seront ajoutées à la liste figurant ci-dessous.

Contenu de l'Action	Acteurs	Délais de réalisation	Budget prévisionnel
<p><b>Aménagement de l'Oliveraie de la Valsière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisitions foncières</li> <li>• Aménagement d'un espace d'accueil du public et de loisirs de nature</li> <li>• Mise en œuvre de mesures de protection et de mise en valeur de l'oliveraie</li> <li>• Mesures de restauration de la biodiversité et des continuités écologiques dans la zone incendiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b></li> <li>• Maître d'œuvre :</li> <li>• Services associés : services urbanisme et services techniques Montpellier 3M</li> <li>• Groupe de projet « végétalisation » du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin du mandat (2026)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels et Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : <b>inconnu</b></li> </ul>

**ACTION N° 3 : Protéger et aménager le site de l'Avy et aménager la rive gauche de la Mosson pour favoriser les déplacements pédestres ou cyclistes depuis le quartier du Pradas jusqu'aux écoles du village historique.**

Contenu de l'Action	Acteurs	Délais de réalisation	Budget prévisionnel
<p><b>Aménagement du site de l'Avy et du linéaire de la Mosson depuis le pont routier jusqu'à sa confluence avec le Rieumassel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace d'accueil du public et de loisirs de nature</li> <li>• Actions pour assurer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : ou Commune de Grabels et, ou Montpellier 3 M</b></li> <li>• Maître d'œuvre : <b>EPTB Lez</b></li> <li>• Services associés : services techniques Montpellier 3M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : <b>Montpellier 3 M, Agence de l'eau, PAPI</b></li> <li>• Montant estimatif hors taxes : <b>à définir sur la base des études du EPTB Lez</b></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ la continuité hydromorphologique de la Mosson</li> <li>○ la préservation et la restauration des habitats et des peuplement aquatiques</li> <li>○ préservation et la restauration des milieux humides annexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Groupe de projet « végétalisation » du CCTE associé au copil de l'ABC (atlas de la biodiversité communale)</li> </ul>		
<p><b>Aménagement de la rive gauche de la Mosson depuis le quartier du Pradas jusqu'aux écoles du village historique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Création d'une piste cyclable en terrain naturel</li> <li>● Création d'un cheminement piéton en terrain naturel</li> <li>● Végétalisation des cheminements et de leurs abords au sens large</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b></li> <li>● Maître d'œuvre : à définir</li> <li>● Services associés : Commune de Grabels (services techniques et d'urbanisme)</li> <li>● Groupes de projet « végétalisation » et « mobilité » du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fin du mandat (2026)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financeur : <b>Montpellier 3M</b></li> <li>● Montant estimatif hors taxes : <b>A définir</b></li> </ul>

## AXE 2 : SE LOGER

### 1. CONSTATS

- La nécessité d'accueillir de nouveaux habitants dans des conditions de confort dignes et favorables à la mixité sociale dans des conditions économiques viables pour les ménages.
- Un manque de logements sociaux nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et au renforcement de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique
- Un parc immobilier public et privé en partie vieillissant et inadapté aux évolutions climatiques.
- L'impératif de répondre à la règle « zéro artificialisation nette » et de conserver 75 % du territoire de la Commune en zones agricoles ou naturelles
- La révision de PLUic (Plan local d'urbanisme climat intercommunal) est l'occasion d'adapter l'urbanisation actuelle aux conditions de vie

contemporaines.

## 2. OBJECTIFS

- Créer un nouveau quartier exemplaire sur le site de Gimel répondant aux enjeux d'accueil de nouveaux habitants, de mixité sociale, de maintien de la perméabilité des sols et des continuités écologiques
- Définir, dans le futur PLUiC et dans les orientations d'aménagement et de programmation applicable en 2025, des dispositions favorisant une évolution de la morphologie urbaine conciliant évolution démographique et maintien de l'urbanisation existante dans ses limites
- Améliorer le paysage urbain de Grabels dans le respect de sa biodiversité et des continuités écologiques.

## 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- Elaboration des dispositions du PLUiC (« plan local d'urbanisme intercommunal climat ») propres à Grabels : maintien de l'urbanisation actuelle dans ses limites, respect des principes de la règle « zéro artificialisation nette », évolution morphologique de la ville, renforcement du taux de logements sociaux, protection accrue des espaces naturels et agricoles, renforcement des continuités écologiques en zones urbaines et non urbaines en application des préconisations de l'Atlas de la biodiversité communale de Grabels et de sa charte pour la qualité urbaine et paysagère...
- Définir des normes d'écoconstruction dans la charte pour la qualité urbaine et paysagère de Grabels
- Créer l'Écoquartier de Gimel
- Établir une charte pour la qualité urbaine et paysagère de Grabels
  - Élaborer un schéma directeur paysager du quartier de la Valsière
- Établir une charte pour la qualité urbaine et paysagère (démarche d'urbanisme de projet où le dialogue et le partage sont résolument privilégiés, considérant en effet que la règle ne saurait tout prévoir, ni s'adapter à tous les contextes)
- Mettre en place une mission de conseil aux constructeurs Archi et ou BET conseil (hydraulique, paysage, forme urbaine, performance environnementale, énergétique...) en lien avec les services d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Mettre en œuvre une OPAH centre pour améliorer l'habitat, développer le logement social dans le centre ancien, travailler l'espace public et les commerces et services en centre ancien.
- Mettre en œuvre une OPAH Copropriété Dégradées sur le Baux de Rochas.
- Renouvellement urbain du secteur de Saint Charles : mettre en œuvre un secteur OAP au PLUI, mieux organiser la centralité de la ville, réaménager les commerces et services, accueillir du logement adapté à une vie en centre village.
- Aménagement du secteur du Pradas projet en cours
- Politique foncière pour permettre de réaliser des programmes de logements sociaux (le patronage) et de remembrement foncier avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier ;
- Organiser le renouvellement urbain des secteurs vieillissant de la Valsière.

## ACTION 1 : ELABORATION DU PLUic SUR LE TERRITOIRE DE GRABELS

Contenu de l'Action	Acteurs	Délais de réalisation	Budget prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du PLUI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Grabels</li> <li>• 3M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation en cours, réunion publique janvier 2023</li> <li>• Arrêt du projet de Plui Eté 2023</li> <li>• Avis des 31 communes (= 31 DCM) + avis des PPA</li> <li>• Enquête publique puis modifications éventuelles du projet de PLUI</li> <li>• Mai 2024</li> <li>• DÉLIBÉRATION 3M APPROBATION DU PLUI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAsna objet</li> </ul>

## ACTION N° 2 : CONSTRUIRE L'ECOQUARTIER DE GIMEL

Contenu de l'Action	Acteurs	Délais de réalisation	Budget prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement et suivi du projet de la ZAC de Gimel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Construction d'environ 850 logements à raison de :           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 47% habitat libre <sup>[1]</sup><sub>SEP</sub></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménageur : groupe GGL</b></li> <li>• Architecte et maître d'œuvre : <b>Cabinet Fontes</b></li> <li>• Services associés : Services routes et urbanisme de Montpellier 3M, Service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation dossier de réalisation 1<sup>er</sup> semestre 2023</li> <li>• Approbation du PLUI Mai 2024</li> <li>• <b>1ère phase</b> (1ers bâtiments, école, centre culturel) : <b>2026</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : concession d'aménagement</li> <li>• Montant estimatif hors taxes (dont autofinancement de la commune): en cours de définition           <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ centre culturel</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 36% habitat social</li> <li>▪ 17% primo-accédant</li> <li>○ Création d'un Écoquartier, d'un centre culturel et d'une école</li> <li>○ Réflexion plus globale d'aménagement de l'entrée de ville en lien avec Montpellier 3M</li> </ul>	<p>urbanisme de la commune de Grabels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi citoyen par 4 commissions de suivi de la création de ce nouveau quartier <ul style="list-style-type: none"> <li>○ espaces publics</li> <li>○ équipements publics et culturels</li> <li>○ habitat et énergie</li> <li>○ habitat participatif et mixité sociale</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2ème phase</b> (fin des constructions et aménagement complet de l'Écoquartier) : <b>2030</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ école</li> <li>○ participation aux aménagements divers (notamment voirie)</li> </ul>
---	---	---	---

### ACTION N° 3 : ETABLIR UNE CHARTE POUR LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE DE GRABELS

<p><b>Elaborer un guide des aménagements paysagers du quartier de la Valsière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un guide des aménagements paysagers du quartier de la Valsière</li> <li>• Prise en compte du guide dans les dispositions spécifiques du PLUi ou dans une charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b> (services techniques et d'urbanisme)</li> <li>• Maître d'œuvre : N. Lucas/ P. Puech / GMR Ingénierie</li> <li>• Services associés : services techniques et d'urbanisme de Montpellier 3M</li> <li>• Groupe de projet à créer avec des habitants de la Valsière (éventuellement à partir du groupe « végétalisation » du CCTE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du guide paysager de la Valsière : <b>mars 2023</b></li> <li>• Intégration (si possible) des dispositions dans le PLUi : <b>mai 2023</b></li> <li>• Intégration dans une charte de la qualité urbaine et paysagère : 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
---	--	---	--

<p><b>Définir des normes d'écoconstruction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils sur la morphologie des bâtiments (dimensions des pièces, exposition, ...)</li> <li>• Modalités d'utilisation de matériaux issus du recyclage et eux-mêmes recyclables utilisables pour la construction de logements</li> <li>• Suggestions des modalités techniques d'utilisation de matériaux d'isolation dans les immeubles neufs ou en rénovation</li> <li>• Recommandation production énergétique</li> <li>• Gestion de l'Hydraulique</li> <li>• Paysage et plantations / parcelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commanditaire</b> : ville de Grabels</li> <li>• Accompagnement technique : 3M, ALEC recours à un BET à définir</li> <li>• Groupe de projet citoyen à créer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document à insérer dans la charte pour la qualité paysagère : <b>fin 2023</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : cahier des charges à élaborer</li> </ul>
<p><b>Elaborer la charte de qualité urbaine et paysagère appliquant les principes définis dans l'ABC, le guide des aménagements paysagers de la Valsière, les normes d'éco-construction et le PLUic :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation des logements</li> <li>• Insertion des projets dans leur environnement</li> <li>• Cadastre solaire</li> <li>• Respect des zones à fort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commanditaire</b> : ville de Grabels (service urbanisme)</li> <li>• Accompagnement technique : cabinet d'urbanisme</li> <li>• Services associés : services techniques de Grabels et d'urbanisme de Montpellier 3M</li> <li>• Groupe de projet à créer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document abouti et diffusable : <b>fin 2024</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>

<p>enjeux de biodiversité et des continuités écologiques en zone urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité des constructions</li> <li>• Mixité sociale</li> <li>• Dispositifs de lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique</li> <li>• ...</li> </ul>			
<p><b>Mettre en place une mission de conseil aux constructeurs Archi et ou BET conseil</b> (hydraulique, paysage, forme urbaine, performance environnementale, énergétique...) en lien avec les services d'instruction des autorisations d'urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commune de Grabels et 3M</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023-2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vacation à financer barème de rémunération à définir.</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre une OPAH centre pour améliorer l'habitat, développer le logement social dans le centre ancien, travailler l'espace public et les commerces et services en centre ancien.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3M ville de Grabels</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 études et conventionnement aide à la Pierre 3M Etat ANAH</li> <li>• 2024-2028 réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget à définir : étude de faisabilité et pré opérationnelle</li> <li>• Intervention sur l'espace public (AC voirie)</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre une OPAH Copropriété Dégradées sur le Baux de Rochas.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3M ville de Grabels</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2023 études et conventionnement aide à la Pierre 3M Etat ANAH</li> <li>• 2024-2028 réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget à définir : étude de faisabilité et pré opérationnelle</li> <li>• Intervention sur l'espace public (AC voirie)</li> </ul>
<p><b>Renouvellement urbain du secteur de Saint Charles : mettre en œuvre un secteur OAP au PLUI, mieux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ville de Grabels</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLUI approuvé mai 2024</li> <li>• Permis d'aménager</li> <li>• Réalisation 2024-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération d'aménagement</li> </ul>

organiser la centralité de la ville, réaménager les commerces et services, accueillir du logement adapté à une vie en centre village.			
Aménagement du secteur du Pradas projet en cours		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PC à déposer</li> <li>• Réalisation 2023 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération d'aménagement</li> </ul>
Politique foncière pour permettre de réaliser des programmes de logements sociaux (le patronage) et de remembrement foncier avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPF LR / Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de partenariat en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget politique foncière.</li> </ul>

### AXE 3 : REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE

#### 1. CONSTATS

- Dans le contexte structurel d'épuisement et de renchérissement durable des énergies fossiles ou non renouvelables, les collectivités, doivent désormais envisager des plans de sobriété et de neutralité carbone dans la durée et non pas seulement pour répondre ponctuellement à des crises conjoncturelles (triplement du coût de l'énergie en 2023) face auxquelles l'Etat ne leur apporte que peu de soutien (par exemple, les collectivités ne bénéficient pas actuellement du bouclier tarifaire instauré par l'Etat au profit des particuliers).
- Le parc immobilier tant public que privé, relativement ancien dans la ville historique, doit évoluer pour viser la sobriété énergétique, voire pour que certains bâtiments soient à énergie positive.
- Le taux de couverture des consommations énergétiques de la commune par les énergies renouvelables, bien que relativement élevé du fait de l'existence d'un parc photovoltaïque privé, reste faible au regard de son potentiel et pourrait être nettement amélioré par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et publics
- La commune dispose du label métropolitain « commune économe en eau » qui exige le renforcement des mesures d'économie d'eau mises en place dans les bâtiments et équipements publics (espaces verts, stades, vestiaires, ...)
- La commune, investie dans la démarche « zéro déchet » animée par Montpellier 3 M, reste pour l'heure relativement en retard concernant, notamment, le tri et la réduction des déchets ménagers, qu'il s'agisse de l'habitat individuel ou collectif.

- L'économie circulaire n'est pas encore développée à Grabels alors qu'elle peut apporter une réponse économique et sociale aux impératifs de la transition écologique (réparation, réemploi, mise à disposition d'équipements de seconde main, solidarité, retour à l'emploi, ...)

## 2. OBJECTIFS

- Réduire durablement la consommation d'énergie de la commune : pour un plan de sobriété durable
- Tendre vers une autonomie énergétique du territoire de la commune
- Réduire le plus possible le poids de la poubelle grise des habitants de la commune tant dans les bâtiments publics que privés, tant dans les immeubles collectifs qu'individuels
- Mettre en place une réelle économie circulaire autour d'une recyclerie

## 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- Pour une commune plus sobre :
  - Mettre en place un plan de sobriété impliquant les services publics et les associations (culturelles, sportives, notamment de la commune)
  - Mettre en œuvre un plan d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments publics et apporter un appui technique et administratif aux particuliers avec l'appui de l'ALEC afin de les inciter à améliorer la performance thermique de leur logement
  - Étudier la faisabilité et, si possible, mettre en place une chaufferie collective et un réseau de chaleur dans le centre de la ville historique
  - Mettre en œuvre un plan d'équipement photovoltaïque des bâtiments publics et apporter un appui technique et administratif aux particuliers avec l'appui de l'ALEC (agence locale énergie climat)
  - Mettre en œuvre le plan actuel d'économie d'eau dans les bâtiments publics et équipements publics
  - Etudier le potentiel de géothermie
  - Quelles hypothèses de développement de champs photovoltaïque ou éoliens sur des espaces à désimperméabiliser (ex. Bel Air).
- Poursuivre les actions «zéro déchet»:
  - Poursuivre l'information des habitants et de leurs enfants (dans le cadre des activités scolaires ou péri-scolaires) sur les enjeux du tri
  - Installer des composteurs dans les zones d'immeubles collectifs et dans le centre du village historique
- Installer une recyclerie sur le territoire de Grabels, en travaillant avec les associations impliquées dans le recyclage et la réparation
- Devenir du site Naussargues Bel air : sur la partie urbanisée renaturation, développement de l'agriculture développement de champs PV ou éolien, développement de l'économie circulaire Devenir de l'agriculture en zone A et N

## ACTION N° 1 : REALISATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE A LONG TERME

<p><b>Mettre en œuvre un plan de sobriété des services publics communaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulation des températures hivernales et estivales dans les bâtiments administratifs, les écoles et les équipements sportifs, vérification de la bonne extinction des éclairages, (mesures adaptées à chaque bâtiment et public concerné), consommation adaptée de l'eau chaude et de l'eau froide, optimisation des déplacements, organisation de mobilités douces des personnels, etc. ...</li> <li>• Éclairage nocturne :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ extinction des éclairages publics de 0 à 6 heures</li> <li>◦ incitation des commerces et entreprises à l'extinction des vitrines et locaux</li> <li>◦ démarches auprès des syndicats de copropriété pour l'extinction des éclairages des résidences privées</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Initiative : Commune de Grabels</b> : ensemble des services de la commune</li> <li>• <b>Parties prenantes</b> : services de la commune, commerces et entreprises, associations, ...</li> <li>• Groupe de projet ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Début de mise en œuvre : octobre 2022</b></li> </ul>	
<p><b>Procéder à l'isolation thermique des bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bâtiments publics</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Rénovation de l'Ecole Joseph Delteil pour la transformer en un bâtiment écologique et à énergie positive (autoconsommation de l'énergie</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage:</b> ville de Grabels</li> <li>• <b>Maître d'œuvre</b> :</li> <li>• Comité de pilotage (élus et maîtrise d'œuvre) en place</li> <li>• Conseil d'École et Conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Choix des entreprises</b> : début 2023</li> <li>• <b>Période de réalisation</b> : juillet 2023 à juillet 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Financeur</b> : Commune de Grabels (projet fortement subventionné)</li> <li>• Montant estimatif hors taxes des travaux:</li> </ul>

<p>produite par le bâtiment, désimperméabilisation et végétalisation des cours, isolation thermique, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan de rénovation du parc immobilier communal : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ecole Joseph Ponsy</li> <li>▪ locaux police municipale,</li> <li>▪ Immeuble des Pléïades</li> <li>▪ ...</li> </ul> </li> <li>● <b>Bâtiments privés</b> : apporter un soutien technique et administratif (montage des dossiers de subvention) aux particuliers avec l'aide des services de l'ALEC afin de les inciter à améliorer la performance thermique de leur logement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ repérages des pertes thermiques,</li> <li>○ information des particuliers sur les modalités d'amélioration des logements</li> <li>○ aides dont ils peuvent disposer, ...</li> </ul> </li> </ul>	<p>de vie scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Maître d'ouvrage</b>: ville de Grabels</li> <li>● <b>Intervenants</b> : ALEC et services de la Commune et de la Métropole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Plan de rénovation</b> : 2023</li> <li>● <b>Réalisation</b> : période 2024-2030</li> <li>● <b>Début de mise en œuvre</b> : 2022-2023</li> </ul>	
<p><b>Investir dans l'autoconsommation énergétique des bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Bâtiments publics</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Équipement de l'Ecole J. Delteil en panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation de l'énergie produite à 100 % (et à 60% de l'ensemble des bâtiments publics)</li> <li>○ Études à mener en vue d'évaluer</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Maître d'ouvrage</b> : ville de Grabels (service urbanisme)</li> <li>● <b>Maître d'oeuvre</b> : bureau(x) d'études</li> <li>● Services associés : services techniques de Grabels et d'urbanisme de Montpellier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plan d'équipement : mi <b>2023</b></li> <li>● <b>Réalisations</b> : avant 2026</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financeur : Commune de Grabels</li> <li>● Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>

<p>l'intérêt d'une autoconsommation de l'énergie d'origine solaire que pourraient générer les autres bâtiments publics (Ecole maternelle J. Ponsy, Maison commune, les Pléiades, salle polyvalente, services techniques, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaliser une chaufferie collective dans le quartier des bugadières afin de distribuer de l'eau chaude aux écoles, à la salle polyvalente, aux logements des Bugadières, et éventuellement au futur centre commercial St Charles rénové.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Bâtiments privés</b> : apporter un soutien technique (cadastre solaire, étude de faisabilité et économique, ...) et administratif (montage des dossiers de subvention) aux particuliers avec l'aide des services de l'ALEC afin de les inciter à recourir à l'énergie solaire</li> </ul>	<p>3M</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Groupe de projet ?</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Maître d'ouvrage</b> : ville de Grabels (service urbanisme)</li> <li>● <b>Maître d'oeuvre</b> : bureau(x) d'études</li> <li>● Services associés : services techniques de Grabels et d'urbanisme de Montpellier 3M</li> <li>● Groupe de projet, Comité de quartier, ... ?</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Intervenants</b> : ALEC et services de la Commune et de la Métropole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etude de faisabilité : avant 2026</li> <li>● Réalisation : 2030</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Début de mise en œuvre</b> : 2022-2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financeurs : Commune de Grabels + autres partenaires</li> <li>● Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre un plan d'utilisation économe de l'eau</b> dans les équipements publics (bâtiments administratifs et associatifs, espaces verts et équipements sportifs) de la Commune (labellisée « Commune économe en eau »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Intervenants</b> : services techniques de la Commune, ALEC, écoles, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Début de mise en œuvre</b> : 2021</li> </ul>	

## ACTION N° 2 : S'APPROPRIER ET METTRE EN OEUVRE LE PLAN « ZERO DECHET » DE LA METROPOLE

<p><b>Poursuivre la sensibilisation des habitants et de leurs enfants sur la nécessaire réduction des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer les campagnes d'information auprès des habitants (journal de l'Avy, sites web de la commune et de la métropole, campagnes de sensibilisation dans le cadre des réunions de quartier)</li> <li>• Poursuivre les interventions des élus sur le sujet (municipaux et du Conseil communal des enfants) dans les écoles de la commune avec l'appui des enseignants</li> <li>• Fournir des éléments de langage et des outils d'informations aux syndicats des copropriétés de la Commune sur le tri et l'intérêt des composteurs collectifs</li> <li>• Poursuivre et amplifier les actions de tri dans les cantines scolaires pour en faire des actions démonstratives exemplaires auprès des habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Initiative : Commune de Grabels</b> : ensemble des services de la commune</li> <li>• <b>Parties prenantes</b> : services de la commune, enseignants, commerces et entreprises, associations, syndicats de copropriété...</li> <li>• Groupe de projet existant, Comités de quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Début de mise en œuvre</b> : 2021</li> </ul>	
<p><b>Mise en place de composteurs dans la commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire valoir le bon fonctionnement des composteurs collectifs installés dans le quartier de la Valsière</li> <li>• Lancer une étude d'implantation de composteurs collectifs dans la commune : centre historique (dont les habitants ne peuvent installer des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Initiative:</b> ville de Grabels (service communication)</li> <li>• Appui technique : Services de Montpellier 3 M</li> <li>• <b>Parties prenantes</b> : services de la commune, commerces et entreprises,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Début de mise en œuvre</b> : 2021</li> <li>• Poursuite de l'action durant tout le mandat (fin 2026)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Financeur</b> : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>

<p>composteurs individuels), et quartiers d'immeubles collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer de nouveaux composteurs dans les quartiers et les résidences d'immeubles collectifs avec l'appui technique des services de la Métropole</li> <li>• Étudier la possibilité d'une utilisation sur le territoire de Grabels du compost produit (alimentation du service des espaces verts, des jardins collectifs, des particuliers, ...)</li> </ul>	<p>associations, syndics de copropriété...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de projet « zéro déchet », Comités de quartier</li> </ul>		
---	--	--	--

**ACTION N° 3 : INSTALLER UNE RECYCLERIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

<p><b>Création d'une recyclerie sur le territoire de Grabels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de faisabilité</li> <li>• Choix d'un site adapté</li> <li>• Montage du plan de financement</li> <li>• Travaux de Viabilisation</li> <li>• Construction Bâti</li> <li>• Montage du système économique</li> <li>• Aménagement en équipement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Initiative :</b> Commune de Grabels et Montpellier 3M</li> <li>• <b>Parties prenantes :</b> services de la commune, enseignants, commerces et entreprises, associations, syndics de copropriété...</li> <li>• Groupe de projet existant,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Début de réflexion :</b> 2021</li> <li>• <b>Etude de faisabilité :</b> 2022</li> <li>• <b>Ouverture de la Recyclerie :</b> fin 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeurs : Montpellier 3 M (à hauteur d'1 million d'euros) et Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : Non encore précisément défini</li> </ul>
--	---	--	--

## AXE 4 : SE DEPLACER SANS DEGRADER LA QUALITE DE L'AIR

### 1. CONSTATS

- Un profil de consommation d'énergie issu pour 50% de produits pétroliers au niveau métropolitain
- Des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques restées constantes sur notre territoire et présentant des risques pour la santé humaine
- Un flot bien trop important de véhicules à moteur traversant le centre étroit de la ville historique et le quartier de la Valsière, générant inconfort, pollution et risques pour les habitants des zones concernées.
- La mise en place réussie de « la rue scolaire » promouvant les déplacements à pied ou en vélo des enfants des groupes scolaires du village historique, permettant d'envisager d'autres dispositifs du même type dans d'autres zones de la commune.
- La création d'une zone à faibles émissions (ZFE) dans une partie de la Métropole (dont la commune de Grabels) et la généralisation du 30km/h dans les zones urbanisées de Grabels nécessitant des mesures techniques et, ou sociales d'accompagnement
- Des carences importantes (fréquences, quartiers desservis, ...) subsistant en matière de transport en commun malgré l'arrivée de la ligne 5 du Bus-Tram en 2025 à Grabels (Valsière)

### 2. OBJECTIFS

- Promouvoir des modes de déplacement décarbonés, actifs ou collectifs, et lutter contre l'autosolisme pour traduire concrètement la stratégie d'accompagnement de la zone à faible émission métropolitaine
- Inventer dans tous les quartiers de Grabels, une ville apaisée et sécurisée où les mobilités douces (marche, vélo) et les transports en commun sont privilégiés.
- Compléter l'offre de transport en commun pour améliorer les fréquences et élargir les zones desservies tout en maintenant un lien fort entre les quartiers actuels (ville historique, Valsière) ou futur (Ecoquartier de Gimel)
- Améliorer le réseau cyclable actuel pour sécuriser les mobilités douces internes à la ville et le relier aux voies cyclables d'accès à Montpellier
- Sécuriser les déplacements des piétons dans les zones les plus urbanisées (centre de la ville historique, rue G. Planté, notamment)
- Inventer une traversée de la ville à pied ou à vélo, depuis les quartiers du Pradas ou de Bel Air vers la Valsière via Gimel, sur une voie verte

### 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- Favoriser les mobilités douces :
  - Créer une voie cyclable et piétonne circulaire permettant de relier la presque totalité des quartiers de la ville
  - Créer une traversée douce de la ville en 2 étapes depuis le Pradas jusqu'à la jonction des pistes cyclables de Grabels avec celles du CD 34 et de la Métropole pour en faire à terme une voie verte sur tout l'itinéraire

- Aménager les traversées piétonnes des routes et rues les plus dangereuses par la mise en place de plateaux traversants et de dispositifs de ralentissement (ralentisseurs, chicanes, radars pédagogiques,...) en complément de la limitation de vitesse à 30km/heure en zone urbaine
- Lutter contre l'autosolisme et accompagner la ZFE en créant les infrastructures favorisant le co-voiturage et l'utilisation de la plateforme Klaxit et les déplacements en transports en commun.
- Proposer aux grabellois des transports en commun efficaces en obtenant l'amélioration de leurs fréquences dans les périodes dites creuses (soirées, week-end, congés scolaires, ...) et l'aménagement éventuel de leurs itinéraires.
- Favoriser et inciter les mobilités actives par des actions de réduction de la place de la voiture (rue scolaire) et des actions de sensibilisation au changement de comportement (fresque de la mobilité, défis usage des modes actifs...)

## ACTION N° 1 : FAVORISER LES MOBILITES DOUCES

<p><b>Créer un boulevard circulaire piéton et cycliste autour de Grabels:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une piste cyclable depuis le rond-point du Caducée jusqu'à celui du Casino reliant la piste de la rue Pasteur à l'Ecole P. Soulages et la prolonger, dans un 1er temps au travers des lotissements (avec tracé au sol sur les voies existantes) jusqu'à l'ancienne route de Ganges pour la relier à la piste cyclable « St-Gely-Occitanie » en cours de réalisation.</li> <li>• Créer une piste cyclable et piétonne en zone naturelle depuis l'Oliveraie de la Valsière jusqu' au sommet de la Rue PJ David.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Montpellier 3M</li> <li>• Services associés : services techniques et d'urbanisme de Montpellier 3M et de Grabels</li> <li>• Groupe de projet « mobilité » du CCTE</li> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Montpellier 3M</li> <li>• Services associés : services techniques et d'urbanisme de Montpellier 3M et de Grabels</li> <li>• Groupe de projet « mobilité » du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> de la réfection de la rue de la Valsière comprenant une piste cyclable : <b>fin 2023</b></li> <li>• <b>Réfection de la rue Gaston Planté</b> (avec si, nécessaire et possible) la création d'une piste cyclable: <b>fin 2024</b></li> <li>• <b>Réalisation : fin 2024 ou mi-2025</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> <li>• Financeur : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
--	--	---	--



<p>des zones jugées les plus dangereuses (entre autres, traversée du centre ville historique et rues de la Valsière et G. Planté) en tenant compte des préconisations à venir sur le périmètre d'études de la Valsière et proposer ce diagnostic à Montpellier 3M pour établissement d'un plan d'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les travaux correspondants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Montpellier 3M</li> <li>• Groupe de projet mobilités du CCTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation : 2023-2026</b></li> </ul>	
<p><b>Aménagement d'une liaison douce (piétons et vélos) entre les hauts de la Vasière (depuis l'Oliveraie) et le futur terminus du Bus-Tram :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'une piste cyclable en terrain naturel</b></li> <li>• <b>Création d'un cheminement piéton en terrain naturel</b></li> <li>• <b>Végétalisation des cheminements et de leurs abords au sens large (créer si possible des continuités écologiques)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Montpellier 3 M</li> <li>• <b>Maître d'œuvre :</b></li> <li>• <b>Services associés :</b> Commune de Grabels (services techniques et d'urbanisme)</li> <li>• <b>Groupes de projet « végétalisation » et mobilité du CCTE</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2025 (date prévue d'arrivée du Bus-Tram à Grabels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Financier :</b> Montpellier 3M</li> <li>• <b>Montant estimatif hors taxes :</b> inconnu</li> </ul>

## ACTION N° 2 : LUTTER CONTRE L'AUTOSOLISME

<p><b>Créer aux entrées de la ville des parkings de covoiturage équipés (bornes électriques, auto-partage, location de vélos...?)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des besoins (localisation, équipements) et faisabilité</li> <li>• Mise en œuvre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maîtres d'ouvrage</b> : CD 34 et Montpellier 3M</li><li>• Services associés : services techniques et d'urbanisme de Montpellier 3M et de Grabels</li><li>• Groupe de projet « mobilité » du CCTE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Définition des besoins et concertation</b> avec les collectivités concernées : 2023</li> <li>• Réalisations : 2024-2030</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financeur : CD 34, Montpellier 3M</li><li>• Montant estimatif hors taxes :</li></ul>
--	---	--	--

### ACTION N° 3 : AMELIORER L'EFFICIENCE DES TRANSPORTS EN COMMUN

<p><b>Réaliser le plan optimal de desserte des quartiers de la ville par les transports en commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des besoins (quartiers à desservir, équipements en fonction de la topographie, fréquences)</li><li>• Propositions à Montpellier 3M et la TAM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupe de projet « mobilité » du CCTE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des besoins et concertation avec Montpellier 3M et la TAM : 2023</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financeur : Montpellier 3M</li></ul>
---	---	---	--

## AXE 5 : PROTEGER LES PERSONNES ET LES RESSOURCES

### 1. CONSTATS

- Le PLUi en cours d'élaboration prévoit de le protéger pendant toute sa durée (10 années), le territoire de Grabels, contigu à celui, très urbanisé de la Ville de Montpellier, contre toute extension de l'urbanisation. Il est lui-même éclaté en plusieurs zones urbanisées et reste durablement sous la menace d'une urbanisation de ses zones agro-naturelles qui couvrent presque les ¾ de sa surface.
- Les inondations catastrophiques du 6 octobre 2014, résultantes du réchauffement climatique et d'une protection insuffisante du bassin versant du Rieumassel au regard de l'intensité exceptionnelle du phénomène, obligent la commune à aménager et adapter son territoire pour protéger ses populations contre la répétition de ces phénomènes.
- En 2017, un incendie a traversé tout le territoire de la commune, particulièrement ses espaces naturels et agricoles. Ce phénomène s'est répété à deux reprises durant l'été 2022 en zone tant naturelle qu'urbaine et constitue une menace très forte pour le paysage et la biodiversité de notre territoire.
- Outre les risques naturels, l'urbanisation constitue une menace forte pour la biodiversité du territoire de Grabels dont une partie va être en outre traversée par une infrastructure routière (L.I.E.N) aux impacts négatifs forts sur ses richesses naturelles

### 2. OBJECTIFS

- Mener à leur terme les travaux de protection contre les inondations pour sécuriser les quartiers les plus exposés et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Conserver durablement des espaces agro-naturels contenant le risque d'urbanisation et protégeant la biodiversité du territoire péri-urbain de Grabels.
- En prenant en compte la biodiversité, au travers d'un Atlas de la Biodiversité Communale et d'une étude paysagère du quartier de la Valsière, mettre à profit les réflexions en cours dans le cadre de l'élaboration du PLUi, pour construire à Grabels un cadre de vie sûr, sain, attractif pour aujourd'hui et pour demain.

### 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- Réaliser les travaux de protection des populations contre les inondations dans les meilleurs délais (2024 au plus tard)
- Définir, en lien avec les réflexions sur le PLUi, un plan de gestion des eaux pluviales assorti de règles destinées aux constructeurs et établir un plan de revégétalisation des espaces agricoles (haies, agro-foresterie, vergers partagés, ...) et naturels (reboisement de certaines zones) en lien avec les réflexions au sein de l'AFA (association foncière agricole liant communes et particuliers sur les territoires de Juvignac, St Georges d'Orques et Grabels) et les conclusions de l'Atlas de la biodiversité communale
- Réaliser l'Atlas de la Biodiversité communale et mettre en œuvre ses préconisations
- Gérer de façon exemplaire les sites de compensation des aménagements réalisés par la commune

#### **ACTION N° 1 : PROTEGER LES HABITANTS CONTRE LES INONDATIONS**

<p><b>Assurer la mise en sécurité des populations riveraines du Rieumassel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recalibrer les bassin de rétention du Rieumassel et la zone d'expansion de crue</li> <li>• Assurer les travaux d'élargissement et de requalification des berges</li> <li>• Recalibrer les ponts de la route de Montpellier et du quartier de Guillery</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Montpellier 3M</b></li> <li>• Services associés : Services techniques de 3M et de la Commune</li> <li>• Comité de pilotage ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> : 2023-2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
<p><b>Lutter contre le ruissellement des eaux pluviales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le schéma de gestion des eaux pluviales ?</li> <li>• Réaliser et mettre en œuvre un plan de revégétalisation des bassins versants en lien avec les propriétaires privés (replantation de haies, d'arbres adaptés dans les zones incendiées en 2017, de vergers partagés sur des terrains communaux, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commanditaire :</b> Commune de Grabels et Montpellier 3M</li> <li>• Services associés : Services techniques de 3M et de la Commune</li> <li>• Comité de pilotage ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> : 2023-2024</li> <li>• <b>Réalisation</b> : 2024-2030</li> </ul>	

## ACTION N° 2 : PROTEGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE GRABELLOIS

<p><b>Réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic, inventaires et cartographie des habitats et des espèces</li> <li>• Sciences participatives et actions pédagogiques auprès des scolaires</li> <li>• Création éventuelle d'un groupe de citoyens experts</li> <li>• Préconisations de protection et gestion du territoire (continuités écologiques, espèces à protéger particulièrement en zones urbanisées, ...) sous la forme d'un ou plusieurs guides</li> <li>• Actions de restauration ou de renforcement de la biodiversité : plantations de haies, préconisations en matière d'agro-foresterie, proposition d'actions sur les zones urbaines, naturelles et agricoles protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Grabels</li> <li>• Services associés : tous les services de la commune</li> <li>• Comité de pilotage de l'ABC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation de l'Atlas et du ou des guides de préconisation: fin 2023</b></li> <li>• <b>Réalisation des actions de restauration et protection 2023-2026 (et au-delà)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financier : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes : 90 000 € hors actions de restauration et de protection</li> </ul>
<p><b>Gérer de façon exemplaire les sites de compensation des aménagements de la commune (notamment le site de Guillery) et en faire des laboratoires de conservation et de restauration de la biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confier la gestion du site au CEN</li> <li>• Définir un plan de gestion à long terme (10 ou 20 ans) et un programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Grabels</li> <li>• Accompagnement technique : à définir</li> <li>• Comité de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation : à partir de 2024</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financier : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>

d'actions au moins jusqu'à 2030

pilotage de l'ABC

## AXE 6 : SE NOURRIR

### 1. CONSTATS

#### • **Liés au développement d'une agriculture locale**

- La commune de Grabels a déjà engagé une politique de réinstallation de maraîchers sur des terrains agricoles lui appartenant. La surface des propriétés communales est toutefois faible et interdirait la poursuite de cette politique sans l'apport foncier de propriétaires privés toutefois désireux de conserver leurs terres agricoles sans capacité de les exploiter.
- Les tentatives passées d'élaborer un PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains) et de constituer une Association foncière agricole (AFA) associant propriétaires publics et privés se sont heurtées à la complexité des procédures à mettre en œuvre et à la réticence des autres collectivités concernées de la Métropole
- Les élus actuels en charge de ce dossier à la Métropole ont souhaité relancer le processus de création de l'AFA dans le cadre de sa P2A (politique agroécologique et alimentaire territoriale) et la commune de Grabels, en partenariat avec les communes de Juvignac et Saint-Georges d'Orques, souhaite relancer ce processus de relance de l'agriculture de proximité (circuits courts) dans certaines zones de la commune (plateau de Naussargues Bel-Air et zone du Redonnel)

#### • **Liés à la restauration scolaire :**

Une alimentation saine, sûre et durable est une attente forte et légitime de la part des consommateurs et des agriculteurs eux-mêmes. Elle constitue une réponse à l'aspiration sociétale d'une alimentation favorable à la santé et plus respectueuse de l'environnement. Dans le même temps, elle contribue à valoriser les productions agricoles françaises et à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Avec plus de 80 000 lieux de restauration et près de 4 milliards de repas servis chaque année (source FranceAgrimer 2018) la restauration collective est un formidable levier pour garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité, éduquer nos enfants sur le sens de l'alimentation et du « bien manger » et accélérer la transition agro-écologique :

- Le recours contraint à un prestataire de restauration collective, à défaut d'avoir les capacités financières et les compétences pour internaliser l'activité
- Le lieu de production des repas situé à 80km de Grabels entraînant l'émission de GES pour la livraison quotidienne
- Des habitudes alimentaires encore fortement carnées au bilan environnemental négatif

#### • **Liés à la création d'un tiers-lieu alimentaire à Grabels**

- Dans le prolongement de la P2A mise en œuvre par Montpellier 3M, la commune de Grabels s'est engagée dans un projet écologique, pédagogique et social : la création d'un tiers-lieu alimentaire dans le quartier de la Valsière
- La Métropole et un certain nombre de communes ont répondu à l'appel à projet lancé par l'Etat sur la thématique des tiers-lieux alimentaires. Le projet présenté par Grabels a reçu un accueil favorable de la DRAAF et de la Métropole et une aide financière de 20 000 € a été accordée à la commune pour la mise en place du projet.
- La commune de Grabels souhaite que ce tiers-lieu prenne la forme d'un restaurant associatif répondant à des objectifs sanitaires et sociaux précis.

## 2. **OBJECTIFS**

### • **Liés au développement d'une agriculture locale**

- La réinstallation d'agriculteurs dans les zones anciennement exploitées doit venir renforcer la politique actuelle tendant à favoriser les productions agricoles locales et, notamment à établir un lien direct entre les producteurs de la commune et le marché en circuit court du samedi matin
- La réussite de cette politique d'extension de l'agriculture locale passe par la reconquête foncière des terres agricoles les plus propices à l'élevage et au maraîchage.
- Les communes de Grabels, Juvignac et Saint-Georges-d'Orques, ont pour objectif commun de favoriser le développement d'activités agropastorales intercommunales sur le plateau de Naussargues.
- La commune de Grabels souhaite également mobiliser de nouveaux terrains dans la zone du Redonnel à l'est de la commune pour du maraîchage et de l'arboriculture.

### • **Liés à la création d'un tiers-lieu alimentaire à Grabels**

- Lutter contre la précarité alimentaire grâce à l'élaboration de repas sains à petits prix.
- Préserver l'environnement en privilégiant les aliments issus de circuits courts et biologiques et lutter contre le gaspillage alimentaire par l'utilisation de produits invendus ou déclassés
- Favoriser l'insertion par l'activité économique (IAE) par l'embauche de personnes éloignées de l'emploi
- Faciliter les échanges sociaux et culturels via des activités et événements accessibles au plus grand nombre, à l'initiative des habitants et des associations locales.

- **Liés à la restauration scolaire :**
  - Renouveler le cahier des charges pour la période 2023-2026 en allant plus loin dans les exigences environnementales (actuellement 40% de produits bio d'origine française impérativement et 60% de produits issus de filières durables et de qualité - origine géographique inférieure à 200km et/ou labellisés), dans le respect du code de la commande publique
  - Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux liés au contenu de leur assiette
  - Amorcer une réflexion pour la mutualisation de cuisines centrales préexistantes ou s'associer à des communes limitrophes désireuses de produire elles-mêmes leurs repas de restauration scolaire, afin d'avoir la maîtrise totale des approvisionnements, de la composition des menus, et de proposer une cuisine faite maison de qualité

### 3. LES ACTIONS ENVISAGEES

- **Mise en place de l'AFA** (association foncière agricole) sur le territoire de Grabels
  - Créer un groupe de projet avec les propriétaires, les associations et les citoyens intéressés pour déterminer le potentiel agricole de la commune et définir un plan d'actions
  - Engager les actions foncières et les acquisitions nécessaires et apporter l'aide juridique et technique nécessaire aux propriétaires
  - Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs (ou éleveur(s))
  - Créer les liens nécessaires pour l'instauration d'un circuit court entre les agriculteurs et les vendeurs (marché de Grabels) et autres utilisateurs (cantines scolaires, tiers-lieu alimentaire)
- **Installation d'un tiers-lieu alimentaire** dans le quartier de la Valsière dont la gestion relèverait d'une association promouvant une alimentation saine et « anti-gaspi » à partir de produits locaux :
  - Installer le tiers-lieu (étude architecturale pour localiser le tiers-lieu sur la Place Pablo Neruda à la Valsière, montage juridique, définition d'un cahier des charges, ...)
  - Organiser les animations (cours de cuisine, vente de paniers, animation culturelles diverses, ...)
  - Inaugurer le tiers-lieu fin 2023.
- **Proposer et promouvoir, dans le cadre de la restauration scolaire, une alimentation saine, moins carnée et issue d'une production locale**
  - Améliorer de façon continue le cahier des charges des cantines scolaires.
  - Développer avec l'appui de partenaires spécialisés, des actions de sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux de leur alimentation.
  - Envisager des partenariats pour bénéficier d'une production de repas de qualité dans une cuisine centrale de proximité

### ACTION N° 1 : INSTALLER L'AFA SUR LE TERRITOIRE DE GRABELS

<p><b>Installer et animer l'AFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un groupe de projet avec les propriétaires, les associations et les citoyens intéressés pour déterminer le potentiel agricole de la commune et définir un plan d'actions</li> <li>• Engager les actions foncières et les acquisitions nécessaires et apporter l'aide juridique et technique nécessaire aux propriétaires</li> <li>• Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs (ou éleveur(s))</li> <li>• Créer les liens nécessaires pour l'instauration d'un circuit court entre les agriculteurs et les vendeurs (marché de Grabels) et autres utilisateurs (cantines scolaires, tiers-lieu alimentaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Instigateurs :</b> <b>Commune de Grabels et Montpellier 3M</b></li> <li>• Services associés : Services techniques de 3M et de la Commune</li> <li>• Comité de pilotage à créer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> : 2023-2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Montpellier 3M</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
--	---	--	--

## ACTION N° 2 : FACILITER L'INSTALLATION D'UN TIERS LIEU ALIMENTAIRE A GRABELS

<p><b>Installer et animer l'AFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Installer le tiers-lieu (montage juridique, définition d'un cahier des charges, ...)</li><li>• Organiser les animations (cours de cuisine, vente de paniers, animation culturelles diverses, ...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Instigateurs :</b> <b>Commune de Grabels et Montpellier 3M</b></li><li>• Services associés : Services techniques de 3M et de la Commune</li><li>• Comité de pilotage à créer</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réalisation</b> : 2022-2023</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financier : Montpellier 3M Commune de Grabels et association dédiée</li><li>• Montant estimatif hors taxes :</li></ul>
---	---	--	--

### ACTION N° 3 : AMELIORER DE FACON CONTINUE LA QUALITE ALIMENTAIRE DES CANTINES SCOLAIRES

<p><b>Réaliser un nouveau cahier des charges à l'intention des fournisseurs des cantines scolaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion à mener en associant les parents d'élèves</li> <li>• Réflexion sur la composition des menus souhaités</li> <li>• Augmenter la part de produits durables et de qualité dans le respect du code de la commande publique</li> </ul> <p><b>Développer avec l'appui de partenaires spécialisés, des actions de sensibilisation des enfants liés sur les enjeux environnementaux de leur alimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager des partenariats pour bénéficier d'une production de repas de qualité dans une cuisine centrale de proximité</li> <li>• Intégrer le programme de la Métropole « Les éco'minots passent à table » mise en œuvre par l'ALEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b></li> <li>• Services associés :</li> <li>• Conseil de vie péri-scolaire</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maître d'ouvrage : Commune de Grabels</b></li> <li>• Partenaires : ALEC, écolothèque             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes : animateurs municipaux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> : de novembre 2022 à janvier 2023</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation</b> : 2023-2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financeur : Commune de Grabels</li> <li>• Montant estimatif hors taxes :</li> </ul>
---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des composteurs collectifs dans les écoles</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire, au bien manger</li> </ul> <p><b>Envisager des partenariats pour bénéficier d'une production de repas de qualité dans une cuisine centrale de proximité</b>  Prise de contact avec Conseil départemental, Métropole et ville de Montpellier, ainsi que Communes de l'arc nord ouest de la Métropole</p>			
---	--	--	--